

Paris, le 31 avril 2014

**Communiqué du ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle et du Dialogue social,
François Rebsamen**

J'ai rencontré hier Franck Halimi, metteur en scène en grève de la faim depuis cinquante-trois jours. M. Halimi réclamait par ce mouvement que les propositions des organisations représentatives de chômeurs soient prises en considération lors des négociations de la convention de l'assurance chômage entre les partenaires sociaux.

Je connais Franck depuis vingt ans, et je ne doutais pas de sa détermination à poursuivre son mouvement de protestation.

Avant ma nomination au gouvernement, M. Halimi avait su convaincre l'élu socialiste que je suis de la pertinence de son combat. J'avais donc signé la plate-forme du Comité de suivi, regroupant des parlementaires de la majorité, mais aussi du Modem et du Nouveau Centre, et la plupart des syndicats du domaine de l'industrie culturelle.

M. Halimi m'a présenté combien la convention signée le 22 mars dernier par le MEDEF, l'UPA, la CGPME, la CFDT, la CFTC et FO présentaient de lacunes. L'annexe 4 des intérimaires perdait de sa substance, le système des droits rechargeables était à parfaire, et la question du système d'indemnisation chômage des intermittents du spectacle (annexes 8 et 10), à laquelle j'ai eu l'occasion à de multiples reprises de montrer mon attachement, n'était pas entièrement réglée par cet accord.

Enfin, l'article 13 de l'ANI (Accord national interprofessionnel) nécessitait un toilettage juridique : les signataires avaient omis de signaler que des modifications de durées d'affiliation ou de calcul des indemnités journalières impliquaient la signature d'un nouvel accord pour être opérées, et qu'elles devaient ensuite obtenir l'agrément du ministre du Travail pour devenir effectives.

Aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer que j'ai réussi à convaincre M. Halimi de cesser sa grève de la faim, qui n'a plus lieu d'être.

En effet, force m'a été de constater, après avoir fait plancher mes collaborateurs sur ce sujet, qu'en l'état actuel des choses il ne m'est pas possible de donner un agrément immédiat à cette convention Unédic.

Un accord gagnant-gagnant est non seulement souhaitable mais possible, et je ne doute ni de la raison ni de la vertu des syndicats d'employeurs et de salariés, qui se réuniront dans les semaines à venir.

Je salue les partenaires sociaux qui ont su trouver un terrain d'entente qu'a rejoint un syndicat qui n'avait plus signé de convention Unédic depuis plus de vingt ans. Je les invite à remettre leur ouvrage sur le métier et à faire entrer dans leur cercle vertueux les syndicats jusqu'alors mis sur la touche ainsi que les organisations de chômeurs et les coordinations d'intermittents qui par leur travail d'expertise depuis dix ans témoignent éloquemment de ce que peut être la démocratie participative.

Ce large rassemblement contre le chômage s'inscrit dans la ligne politique du gouvernement visant à rassembler les énergies pour œuvrer à bâtir une démocratie meilleure, sans exclusion, apaisée.